

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 novembre 2017 - 18h30

Présents : GREGOIRE Sylvie, BRITY Philippe, PRIMO Yolande, PARRAUD Patricia, PERRIN Christiane, GREGOIRE Bernard, AGUITTON Christiane, GAVAUDAN Philippe, NOUGUIER Daniel, REDENTI Sandrine

Absents excusés : VINCENTI Sébastien, GRANGIER Charles, BARGHOUT Elias, DORLET Lucien, CHIVET Karl,

Pouvoirs: GRANGIER Charles à GREGOIRE Sylvie, BARGHOUT Elias à PRIMO Yolande, DORLET Lucien à BRITY Philippe

Secrétaire de séance : PERRIN Christiane

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 28 septembre 2017

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Cette commission se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences. Dans le cadre de l'extension du territoire de l'EPCI puis de la transformation en communauté d'agglomération, LMV exerce de nouvelles compétences obligatoires et a vu son périmètre d'intervention s'étendre aux communes entrantes depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2017.

**La CLECT s'est ainsi réunie le 29 août 2017 afin d'évaluer le coût net (dépenses minorées des recettes) des compétences transférées : bibliothèque, services défense incendie, crèche pour ce qui concerne Puyvert.**

**Ce coût net viendra minorer les attributions de compensation des communes concernées, afin de garantir une neutralisation financière du transfert de compétence entre les communes et l'EPCI.**

Considérant que le rapport de la CLECT réunie le 29 août 2017 a été transmis à l'ensemble des communes de LMV le 28/09/2017, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce rapport.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 août 2017.

Contractualisation avec le Département 2017/2019

Madame le Maire rappelle qu'au titre de la mise en place du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale, une subvention de 129 000 € a été accordée à la commune pour la période triennale 2017-2019. Une part de 10% du montant de la dotation sera réservée au financement d'opérations en faveur du patrimoine.

La commune pourra solliciter la mobilisation de tout ou partie du contrat triennal au fur et à mesure des projets, deux modifications seront autorisées par avenant sur la période contractuelle.

## Tarifification du portage de repas

Madame le Maire rappelle que depuis la rentrée de septembre l'élaboration des repas de la cantine scolaire a été confiée à la société A.P.I, la qualité de leur prestation semble faire l'unanimité auprès des enfants et des bénéficiaires du portage des repas.

Ces derniers ont un repas approprié « sénior » qui est facturé à la commune 5,27 ttc.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de porter le prix du portage de repas à domicile par les services municipaux au prix coutant soit 5,27€ ttc à compter du 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix du portage de repas « séniors » à 5,27 € ttc.

## Patrimoine archéologique

La commune de Villelaure est actuellement engagée avec la Mairie de Lauris sur une étude du patrimoine archéologique de leur territoire. Leur proposition serait d'impliquer la commune de Puyvert sur les recherches et principalement sur les Mosaïques anciennes. Un rendez-vous sera finalisé prochainement avec le conservateur et Mmes Aguitton et Sauze pour mesurer l'intérêt d'adhérer à cette opération.

## Modification du règlement du cimetière - Durée des concessions

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le règlement du cimetière en ce qui concerne la durée des concessions, le périmètre du cimetière étant limité, les concessions étant uniquement perpétuelles.

Parmi les possibilités de réduire leur durée à 30 ou 50 ans, le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- **décide** de modifier le règlement du cimetière communal en portant l'ensemble des concessions à une durée de 50 (cinquante) ans.
- Décide de maintenir les tarifs actuels
  - Concession de terrain permettant la construction d'un caveau 1 000 €
  - Concession correspondant à un emplacement au colombarium 500 €
  - Concession de terrain en pleine terre 500 €

## COMPTES RENDUS de réunions et entretiens

Rencontre avec Mme PIGOULLIE - Directrice du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique : cet entretien a permis de rappeler l'ensemble des missions du Centre de Gestion, notamment en ce qui concerne la médecine préventive (visites médicales du personnel : le coût proposé de 85 € par agent et par an étant nettement inférieur au coût du service actuel), le service Hygiène et sécurité, l'assistance au remplacement, l'assistance et conseil en organisation des ressources humaines (gestion des carrières des agents).

Réunion des Maires avec les Conseillers Départementaux, Madame Suzanne BOUCHET et Monsieur Christian MOUNIER :

**Pour la fibre optique**, il est possible d'espérer la mise en place pour 2020

**Sécurité routière**, rendez-vous est pris avec M. FONTAINE, Chef de l'Agence routière du secteur pour évoquer en particulier la dangerosité du carrefour sur la voie communale 973 avec la RD 118 (entre Super U et Le Jas de Puyvert)

Réunion des Maires avec les services de Gendarmerie :

Il n'a pas été fait état d'inquiétudes particulières autour du village. Les gendarmes ont relevé 5 tentatives de cambriolage, ce qui est peu. Le dispositif "Voisins Vigilants" fonctionne bien grâce au réseau mis en place sur la commune. La Gendarmerie nous a informés d'un nouveau dispositif "Participation citoyenne" qui repose également sur l'implication de citoyens en matière de sécurité.

## Poteaux incendie

Les 19 poteaux repartis sur la commune relèvent désormais de la compétence de la commune, il incombe à cette dernière la maintenance et le contrôle. La consultation d'entreprises agréées va permettre d'établir des devis pour la réparation et la maintenance annuelle de ce matériel.

## Contrats aidés

Le contrat aidé de l'agent de service affecté à la cantine et à l'entretien de locaux a été renouvelé pour 6 mois jusqu'à la mi-avril 2018.

Quant au contrat de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique(ASVP), après une période d'incertitude sur la possibilité de renouvellement, l'agent a renoncé à la reconduction pour 6 mois.

Compte tenu de la charge financière que représente un recrutement, l'attache des Services de l'état est envisagée pour conclure un nouveau contrat aidé d'autant que 2 contrats aidés (animation et service) sont à conserver impérativement pour un fonctionnement optimum à l'école.

## Organisation soirée « Téléthon »

Jusqu'à présent prise en charge par l'association Les Gazelles, cette manifestation devient plus collective grâce à l'engagement de plusieurs associations de Puyvert. Ainsi, selon le souhait de Mme Le Maire, la commune s'investira davantage le 9 décembre prochain. L'animation sera assurée gracieusement par la même association que l'an passé. Les inscriptions au repas du soir se fera dès le lundi 13/11 au matin au "Bistrot" chez Celine ou en Mairie.

140 personnes sont attendues. Entrée 12 euros adultes, 7 euros enfants.

## Réunions des délégués de quartiers

Deux réunions avec les délégués de quartier sont prévues le 7 novembre prochain pour relancer ces lieux de réflexion, d'information et d'écoute.

15h30 Secteur Village et abords

17h 00 Secteur La Valette, le Buou, St Pierre, La Lombarde / Secteur Plaine de Durance

## Questions diverses

### **Manifestations:**

Le 4 novembre 2017 Conférence Les Seigneurs de la guerre - Salle Bouscarle à Cavaillon

Le 11 novembre 2017 Armistice de 1918 fin de la Grande guerre, hommage aux morts pour la France - 11h15 Puyvert - 10h15 Lauris

Le 18 novembre 2017 Diên Biên Phu, commémoration à 10h, messe à Cadenet, dépôt de gerbe et repas.

Le 5 décembre 2017 11h15 Lauris Hommage aux combattants en Algérie.

Remise de nouveaux tee shirt aux élèves par l'association de Taekwondo le 6 novembre à 18h15

L'organisation de la Crèche vivante au pigeonnier de Puyvert est annulée pour Noël 2017 ainsi que le réveillon du jour de l'an à la salle des fêtes de Puyvert.

La séance est levée à 19h20 A Puyvert, le 02 novembre 2017

Sylvie GREGOIRE, Maire de PUYVERT